

Table des matières

Premières pontes de la punaise marbrée sur une culture de légumes de plein champ	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

Premières pontes de la punaise marbrée dans une culture de légumes de plein champ

Il faut s'attendre dès maintenant à trouver des pontes de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*), particulièrement dans les zones où elle était active l'année dernière. Lors des contrôles opérés lundi dans des champs de la région de Baden (AG), nous avons en effet découvert une première ponte de la punaise marbrée, dans une culture de côtes de bette. Par précaution, on peut conseiller d'éliminer toutes les pontes de punaises découvertes dans les cultures, à moins qu'on sache reconnaître celles de la punaise marbrée.



Photo 1: Ponte de la punaise marbrée à la face inférieure d'une feuille de côte de bette, le 24 juin 2019 (photo: R. Total, Agroscope).

Bulletin PV Cultures maraîchères

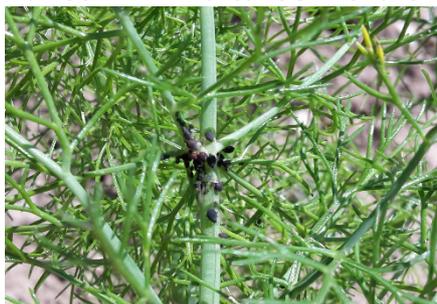


Photo 2: On signale par endroits la persistance de fortes attaques du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) (photo: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 3: On signale actuellement, sur le Plateau, un vol dense de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*). Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 4: L'activité des altises (*Phyllotreta* spp.) sur brassicacées s'est à nouveau nettement accentuée ces derniers jours (photo: R. Total, Agroscope), pouvant même occasionner des dégâts sur des plantes âgées.



Photo 5: Le deuxième vol de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) est encore modéré en de nombreux endroits (photo: Agroscope).



Photo 6: L'application de pyréthrinoides contre les cicades de l'asperge (*Crioceris* spp.) ne doit intervenir qu'en dehors des périodes de vol des abeilles (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 7: Le deuxième vol de la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*) a commencé dans les régions où les attaques sont habituelles (photo: C. Sauer, Agroscope).



Photo 8: Jeune larve de la mouche du chou (*Delia radicum*) attaquant un radis (photo: C. Sauer, Agroscope).

Situation actuelle concernant les mouches du chou et de la carotte

Mouche du chou (*Delia radicum*): Une phase extrêmement dense du 2^e vol de la mouche du chou est en cours, par endroits, dans les régions précoces et moyennement précoces. On voit apparaître les premières larves de la nouvelle génération.

Dans les régions infestées, il convient d'arroser les plantons, avant leur mise en place au champ, avec spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ ou Perfetto). Dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles une efficacité partielle est possible contre la mouche du chou avec une application de diméthoate en pulvérisation (Perfekthion, Syngenta; délai d'attente 3 semaines, respecter les charges !). Autant que possible, il faut veiller à maintenir bien closes les couvertures de filets anti-insectes des cultures très sensibles (p.ex. les choux de Chine, radis, radis longs et autres).

Mouche de la carotte (*Psila rosae*): Le vol de la 1^{ère} génération de la mouche de la carotte est terminé. Les relevés de pièges indiquent il n'y a actuellement pas de vol dans les sites contrôlés de Suisse alémanique.



Photo 9: Pontes de la mouche du chou à divers stades de maturité à la face inférieure d'une feuille de chou (photo: R. Total, Agroscope).

Vol d'invasion massif de la mouche blanche du chou

Depuis le milieu de la semaine passée, on observe à de nombreux endroits un vol d'invasion extrêmement dense de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) dans les cultures de brassicacées. Ce vol est associé à une très forte activité de ponte du ravageur. Avec les températures actuelles, il faut compter environ une semaine entre la ponte et l'éclosion des jeunes nymphes (voir photo 10). Le seuil de tolérance est de 10-20 mouches par plante (somme des adultes, des pontes et des immatures). Procédez à des contrôles réguliers afin de surveiller le développement des attaques, et réduisez celles-ci en observant l'hygiène au champ et en changeant régulièrement l'emplacement des cultures pour éviter les ré-infestations directes.



Photo 10: Œufs et nymphes néonates de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) à la face inférieure d'une feuille de chou frisé (photo: C. Sauer, Agroscope).

Conseils pour la lutte chimique contre la mouche blanche du chou:

- Alternier les groupes de substances actives lors de traitements réitérés.
- Adapter des pendillards aux barres de traitement pour augmenter l'efficacité des traitements.
- Ajouter un mouillant à la bouillie pour améliorer son adhérence aux plantes.
- Le transport des substances actives systémiques dans la plante ne fonctionne que si elle est suffisamment pourvue en eau pour compenser sa transpiration.
- Les produits phytosanitaires ayant une efficacité larvicide doivent être appliqués de manière ciblée, lors de l'éclosion des œufs (voir photo 10).

Sont autorisés contre la mouche blanche du chou dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours : bifenthrine (Capito Multi Insecticide, Talstar SC), pyréthrine (divers produits) et huile de sésame raffinée + pyréthrine (Parexan N, Pyrethrum FS, Sepal). On peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine, la pymétozine (Plenum WG) ménageant la plupart des auxiliaires, ainsi que l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeITRUM, Spruzit Schädlingfrei) et acides gras/sels de potassium (Siva 50). Dans les cultures mentionnées, le délai d'attente est de 2 semaines pour les pyréthrinoïdes lambda-cyhalothrine (divers produits) et zéta-cyperméthrine (ArboRondo ZC 1000, Fury 10 EW), ainsi que pour le spirotétramate (Movento SC) et le thiaclopride (Biscaya). Sur choux de Bruxelles, est aussi autorisée l'azadirachtine A (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur choux pommés, brocoli et romanesco avec un délai d'attente de 2 semaines. Veillez à respecter le nombre maximal d'applications autorisé pour chacun des produits.

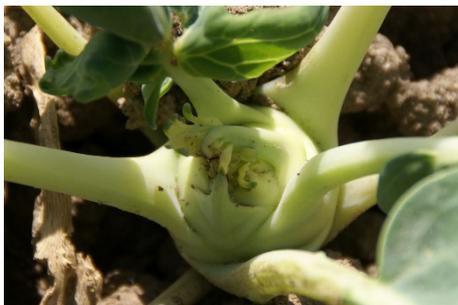


Photo 11: Dégât causé par la cécidomyie du chou à une jeune plante de colrave (photo : C. Sauer, Agroscope).

Certaines régions sont soumises à un grand danger d'attaques de la cécidomyie du chou

Dans certaines zones du Plateau où les attaques sont habituelles, les effectifs des captures de cécidomyies du chou (*Contarinia nasturtii*) ont très fortement augmenté depuis la semaine passée. Peut-être s'agit-il d'un rebond du pic de densité du vol de la 1^{ère} génération, ou de la superposition momentanée des vols de la 1^{ère} et de la 2^e génération.

Contre la cécidomyie du chou dans les cultures de brocolis, choux-raves et choux de Bruxelles de plein champ on devrait utiliser, lorsque les températures sont élevées, les substances actives spinosad (Audiencz, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; délai d'attente 1 semaine) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines). Si les températures ne dépassent pas 22/25°C, on peut aussi employer un des pyréthrinoïdes autorisés (divers substances actives et produits, délai d'attente 2 semaines). Il est recommandé de procéder à un traitement sur la ligne, à 500 l/ha, en veillant à bien mouiller le cœur des plantes. Respectez également les autres charges légales!

BiO : Dans les régions menacées, recouvrir immédiatement les nouvelles plantations avec des filets anti-insectes.



Photo 12: Feuille de salade atteinte de la maladie des taches annulaires (*Microdochium panattonianum*) (photo: R. Total, Agroscope).

Expansion des maladies dans les salades

En plus du mildiou (*Bremia lactucae*), la maladie des taches annulaires (*Microdochium panattonianum* resp. *Marssonina panattoniana*) se répand dans les cultures de salades, ainsi que les maladies bactériennes à taches foliaires. Contrôlez vos cultures et faites un traitement si nécessaire.

Dans les cultures en phase de développement rapide, contre **le mildiou sur salades** il est recommandé d'utiliser un fongicide combiné tel Ridomil Gold (qui comprend la substance active mancozèbe et le composant systémique metalaxyl-M), autorisé sur salades lato sensu (Asteraceae) avec un délai d'attente de 3 semaines. Sont également autorisées avec un délai d'attente de 3 semaines les préparations combinées contenant la substance active systémique fosétyl-aluminium, qui renforce les défenses des plantes, ainsi que la substance translaminare fénamidon (Verita), ou la substance systémique propamocarbe (Previcur Energy). Le délai d'attente est de 3 semaines pour l'hydrochlorure de propamocarbe utilisé seul (Plüssol A ou Proplant). Sont autorisés pour un traitement fongicide supplémentaire de couverture contre le mildiou sur salades lato sensu (Asteraceae), les fongicides combinés basés sur les substances propamocarbe et fénamidon (Arkaban et Consentio, les deux ayant un délai d'attente de 2 semaines) ou le fongicide combiné mancozèbe et mandipropamide (Revus MZ, Sandora, Virexa, délai d'attente 3 semaines). Le produit à un seul composant Revus (substance active mandipropamide) et le fongicide combiné Orvego (ametoctradin + diméthomorphe) sont autorisés sur salades lato sensu (Asteraceae) avec un délai d'attente d'une semaine.

Est autorisé pour lutter contre **la maladie des taches annulaires sur salades pommées** : difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de trois semaines.



Photo 13: Les larves de thrips vivent cachées entre les gaines foliaires des oignons (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 14: Dégâts causés par l'activité de succion des thrips sur concombre, pouvant aboutir à une déformation des fruits (photo: C. Gubler, Strickhof, Winterthur).

Début des vols massifs de thrips

Le principal facteur favorisant les vols massifs des thrips est la température. C'est pourquoi les effectifs des captures ont fortement augmenté au cours des 10 derniers jours dans les cultures de liliacées. Ces vols massifs peuvent aussi s'accompagner d'attaques sur fenouils, salades, choux et d'autres légumes. Il faut donc bien surveiller les jeunes cultures particulièrement sensibles à ces attaques. Hormis la lutte chimique, il faut veiller à favoriser une croissance rapide des cultures et leur assurer une irrigation suffisamment abondante. Quelques cultures de serre, tels les concombres, souffrent aussi de plus en plus de cette forte pression d'infestation.

On dispose actuellement d'une dizaine de substances actives, appartenant à 5 groupes chimiques, pour lutter contre les thrips (*Thrips tabaci*) **dans les cultures de poireaux et d'oignons**. Pour des raisons de gestion des résistances, il est recommandé d'alterner systématiquement les groupes de substances, au moins durant la première moitié de la période de cultures. Il convient toutefois de respecter également le nombre maximal de traitements autorisés pour chaque substance active et culture. Cette limitation s'applique aussi aux pyréthroïdes (2 ou 3 applications, selon la substance).

Pour lutter contre les thrips **dans les cultures de fenouil et de salades pommées** en plein champ, divers pyréthrinoïdes sont autorisés, mais ils n'ont une efficacité optimale que jusqu'à 22 à 25°C. Ils ne devraient donc être utilisés qu'après la période de canicule.

Les thrips vivant surtout au sein des gaines des feuilles, il faut appliquer une quantité suffisante de bouillie pour les atteindre. Pour le traitement dans les jeunes cultures en plein champ, on recommande un volume d'eau de 400-500 l/ha, passant à 600-1000 l/ha dans les cultures en pleine croissance.

En plus des pyréthrinoïdes, sont autorisés pour lutter contre les divers thrips (*Thrips tabaci*, *Frankliniella occidentalis*) **sur concombres de serre**, avec un délai d'attente de 3 jours, les substances actives abamectin (Vertimec, Vertimec Gold) et Spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données,	Daniel Bachmann & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH)
Informations :	Tim Haye, CABI Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz & Daniela Büchel-Marschall, Lw. Zentrum, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi, Arenenberg, Salenstein (TG) Barbara Egger, Matthias Lutz, Reto Neuweiler & René Total, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Samuel Hauenstein (FiBL)
Coopération :	Kant. Fachstellen und Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse,	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch
Commandes :	